

**MAIRIE DE MANOU**

2, rue Louise Koppe

28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 - courriel : [mairie.manou@wanadoo.fr](mailto:mairie.manou@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2022**

L'an deux mil vingt deux, le 17 mars à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal, dûment convoqué le 10 mars 2022 par Madame Stéphanie COUTEL, Maire de la commune, s'est réuni en la salle du conseil. Mme BLANCHET a été désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Amélie BLANCHET, Stéphanie COUTEL, Yannick MARCHAND, Mathieu SAULNIER, Stéphanie CHERADAME, Gérard LEGOUT, Stéphane CLOT, Lucie TREMIER, Philippe ROULLEAU  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(e)s excusé(e)s :** Jean-Louis PILFERT, Samuel PILATE (procuration à Stéphane CLOT), Marija MILUTINOVIC (procuration à Mathieu SAULNIER), Elisa MELLECC (procuration à Stéphanie COUTEL), Michèle PEIGNIER (procuration à Yannick MARCHAND)

**Absent(es) :** Christophe DESACHY

Mme le Maire sollicite le conseil afin de l'autoriser à inscrire à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 pour les 3 budgets

A l'unanimité, le conseil accepte les modifications de l'ordre du jour précisées ci-dessus.

**Adoption du compte rendu du conseil municipal du 13 janvier 2022**

Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est donc adopté.

**22-03-01 ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Mme le Maire expose :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 24 janvier 2022 à 18h30 afin de procéder à l'analyse des offres relatives à la réalisation du futur réseau d'assainissement collectif - tranche 1 et 2.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SADE, pour un montant de marché de :

Tranche 1 avec variante grès :	1.098.448,91 € HT	soit	1.318.138,69 € TTC
Tranche 2 avec variante grès :	337.985,21 € HT	soit	405.582,25 € TTC
Soit UN TOTAL DE :	1.436.434,12 € HT	soit	1.723.720,94 € TTC

Après débat, le conseil, à la majorité (1 abstention Stéphanie CHERADAME), décide de retenir l'offre de l'entreprise SADE telle que développée ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer tous actes, procéder à la demande de toutes subventions au meilleur taux et effectuer toutes démarches dans ce cadre.

**22-03-02 CHARTE QUALITE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire expose :

Afin d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau, il est nécessaire que la commune s'engage à respecter les dispositions de la Charte Qualité Réseaux d'assainissement.

Après débat, le conseil, à la majorité (1 abstention Stéphanie CHERADAME), s'engage à faire respecter, dans le cadre du futur marché de travaux assainissement collectif, les dispositions de la Charte Qualité Réseaux d'assainissement.

### **22-03-03 DESIGNATION D'UN DELEGUE RGPD – CONVENTION INFOGEO**

Mme le Maire expose :

Afin de pouvoir continuer à accéder au service cadastral INFOGEO, géré par le Département d'Eure-et-Loir, il est désormais nécessaire que le conseil désigne un responsable de la gestion des données personnelles (qui ne doit pas être un élu). Une nouvelle convention doit également être signée entre la commune et le département.

Après débat, le conseil décide, à l'unanimité, de désigner Frédéric LOEUILLET, secrétaire de mairie, en qualité de responsable de la gestion des données personnelles (qui ne doit pas être un élu) et autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention INFOGEO entre la commune et le département.

### **22-03-04 VENTE DU FONDS DE COMMERCE DU BAR DE LA GRANGE**

Mme le Maire expose :

La vente du fonds de commerce du Bar de la Grange devrait se concrétiser très bientôt, suite à une promesse de vente signée le 17 décembre 2021.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil de délibérer pour :

- Autoriser la cession du fonds de commerce de Bar Journaux Jeux Epicerie situé à Manou, 10 bis rue Louise Koppe, par Mme et M. Richard PONCE à Mme Florence GOSSET, lequel comprend le droit au bail consenti par la commune portant sur les locaux ainsi que sur la licence IV
- Donner tous pouvoirs à Mme le Maire avec faculté de substitution pour signer tout acte et tout document nécessaire à la cession du fonds de commerce.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise la cession du fonds de commerce et accorde à Mme le Maire les pouvoirs précisés ci-dessus.

### **22-03-05 CONVENTION QUADRIpartite FORET COMMUNALE**

Mme le Maire expose :

La rédaction de la convention quadripartite entre la commune de Manou, l'Office National des Forêts, Le Parc Naturel Régional du Perche et le Conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire est désormais définitive.

Il est demandé au conseil d'autoriser Mme le Maire à procéder à sa signature au nom de la commune.

Mme le Maire émet l'idée de voir organiser un événement autour du site de la tourbière des Froux à l'occasion de la signature de la convention.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer au nom de la commune la convention quadripartite présentée ci-dessus.

### **22-03-06 PRIX DE L'EAU 2022**

Mme le Maire expose :

Il y a lieu, comme chaque année, de délibérer sur le prix de l'eau.

Après débat, il est proposé de maintenir le prix de l'eau au même niveau que précédemment.

Le conseil, à l'unanimité, décide de reconduire le prix de l'eau à l'identique pour l'année 2022.

### **RAPPELS SUR LE CADRE BUDGETAIRE**

Dans la perspective de l'adoption prochaine des budgets 2022, il soit procédé, à l'intention du conseil, à un rappel du cadre budgétaire.

Il a été demandé à Frédéric LOEUILLET, secrétaire de mairie, de procéder à un petit exposé sur ce sujet.

Le secrétaire de mairie présente au conseil un exposé d'ordre général, accompagné d'un support remis aux membres du conseil présents

### **22-03-07 COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNE**

Mme le Maire expose :

Il y a lieu de délibérer chaque année sur le compte de gestion de l'année précédente. Ce compte présente les comptes de la commune tels qu'ils ont été établis par le Receveur Municipal.

Mme le Maire confie à Frédéric LOEUILLET, secrétaire de mairie, le soin de présenter le compte de gestion devant le conseil.

Après exposé et débat, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2021 du budget Commune tel qu'il est résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	363.396,47 €
- Recettes	408.239,94 €
- Résultat excédentaire	44.843,47 €

Section d'investissement :

- Dépenses	48.761,37 €
- Recettes	38.532,45 €
- Résultat déficitaire	10.228,92 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte gestion 2021 du budget Commune tel qu'il a été présenté et résumé ci-dessus.

### **22-03-08 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET COMMUNE**

Mme le Maire expose :

Il y a lieu de délibérer sur le compte administratif 2020 du budget Commune. Le compte administratif présente les comptes de la commune tels qu'ils ont été établis par le Maire durant l'année concerné.

Mme le Maire confie à Frédéric LOEUILLET, secrétaire de mairie, le soin de présenter le compte administratif devant le conseil.

Après exposé et débat, il est proposé au conseil d'approuver le compte administratif 2020 du budget Commune tel qu'il est résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	363.396,47 €
- Recettes	408.239,94 €
- Résultat excédentaire	44.843,47 €

- Section d'investissement :
- Dépenses 48.761,37 €
- Recettes 38.532,45 €
- Résultat déficitaire 10.228,92 €

Mme le Maire quitte la séance avant la mise au vote. M. Yannick MARCHAND, doyen d'âge, préside momentanément la séance. Il fait procéder au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du budget Commune tel qu'il a été présenté et résumé ci-dessus. Mme le Maire réintègre la séance.

#### 22-03-09 AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET COMMUNE

Madame le Maire propose au conseil d'affecter les résultats du budget Commune 2021 comme suit :

##### **Affectation du résultat de fonctionnement :**

Report à l'article R002 du budget primitif 2021 de 152.375,36 €.

Report à l'article 1068 du budget primitif 2021 de 34.130.79 €

##### **Affectation du résultat d'investissement de 34.130,79 € : il est intégralement reporté à l'article R001 du budget primitif 2021.**

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats telle qu'elle est proposée ci-dessus.

#### 22-03-10 COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire expose :

Il y a lieu de délibérer chaque année sur le compte de gestion de l'année précédente. Ce compte présente les comptes de la commune tels qu'ils ont été établis par le Receveur Municipal.

Mme le Maire confie à Frédéric LOEUILLET, secrétaire de mairie, le soin de présenter le compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement devant le conseil.

Après exposé et débat, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement tel qu'il est résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 561.60 €
- Recettes 552.00 €
- Résultat déficitaire 9.60 €

Section d'investissement :

- Dépenses 46068.40 €
- Recettes 46506.58 €
- Résultat excédentaire 438.18 €

Le conseil, à la majorité (1 abstention Stéphanie CHERADAME), approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement tel qu'il a été présenté et résumé ci-dessus.

## 22-03-11 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire expose :

Il y a lieu de délibérer sur le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement. Ce compte présente les comptes de la commune tels qu'ils ont été établis par le Maire.

Mme le Maire confie à Frédéric LOEUILLET, secrétaire de mairie, le soin de présenter le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement devant le conseil.

Après exposé et débat, il est proposé au conseil d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement tel qu'il est résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	561.60 €
- Recettes	552.00 €
- Résultat déficitaire	9.60 €

Section d'investissement :

- Dépenses	46068.40 €
- Recettes	46506.58 €
- Résultat excédentaire	438.18 €

Mme le Maire quitte la séance avant la mise au vote. M. Yannick MARCHAND, doyen d'âge, préside momentanément la séance. Il fait procéder au vote.

Le conseil, à la majorité (1 abstention Stéphanie CHERADAME), approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement tel qu'il a été présenté et résumé ci-dessus. Mme le Maire réintègre la séance.

## 22-03-12 AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire propose au conseil d'affecter les résultats du budget Assainissement 2021 comme suit :

**Section Fonctionnement :**

**Affectation du résultat :**

Report à l'article 1068 du budget primitif 2022 de 4.035.82 €

**Section Investissement :**

**Affectation du résultat d'investissement de 46.068,40 € : il est intégralement reporté à l'article R001 du budget primitif 2021.**

Après débat, le conseil, à la majorité (1 abstention Stéphanie CHERADAME), approuve l'affectation des résultats telle qu'elle est proposée ci-dessus.

## 22-03-13 COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET EAU

Mme le Maire expose :

Il y a lieu de délibérer chaque année sur le compte de gestion de l'année précédente. Ce compte présente les comptes de la commune tels qu'ils ont été établis par le Receveur Municipal.

Mme le Maire confie à Frédéric LOEUILLET, secrétaire de mairie, le soin de présenter le compte de gestion du budget Eau devant le conseil.

Après exposé et débat, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2021 du budget Eau tel qu'il est résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	21663.15 €
- Recettes	19769.94 €
- Résultat déficitaire	1893.21 €

Section d'investissement :

- Dépenses	9434.36 €
- Recettes	19412.23 €
- Résultat excédentaire	9977.87 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte gestion 2021 du budget Eau tel qu'il a été présenté et résumé ci-dessus.

**22-03-14 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET EAU**

Mme le Maire expose :

Il y a lieu de délibérer sur le compte administratif 2021 du budget annexe Eau. Ce compte présente les comptes de la commune tels qu'ils ont été établis par le Maire.

Mme le Maire confie à Frédéric LOEUILLET, secrétaire de mairie, de présenter le compte administratif 2021 du budget Eau devant le conseil.

Après exposé et débat, il est proposé au conseil d'approuver le compte administratif 2021 du budget Eau tel qu'il est résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	21663.15 €
- Recettes	19769.94 €
- Résultat déficitaire	1893.21 €

Section d'investissement :

- Dépenses	9434.36 €
- Recettes	19412.23 €
- Résultat excédentaire	9977.87 €

Mme le Maire quitte la séance avant la mise au vote. M. Yannick MARCHAND, doyen d'âge, préside momentanément la séance. Il fait procéder au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du budget Eau tel qu'il a été présenté et résumé ci-dessus. Mme le Maire réintègre la séance.

**22-03-15 AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET EAU**

Madame le Maire propose au conseil d'affecter les résultats du budget Eau 2021 comme suit :

**Section Fonctionnement :**

**Affectation du résultat :**

Report à l'article R002 du budget primitif 2022 de 11.063,74 €.

**Section Investissement :**

**Affectation du résultat d'investissement de 42.957,13 € : il est intégralement reporté à l'article R001 du budget primitif 2022.**

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats telle qu'elle est proposée ci-dessus.

### **ORGANISATION DES ELECTIONS**

Mme le Maire rappelle que la proximité de l'élection présidentielle nous impose d'organiser très rapidement la tenue du bureau de vote en fixant la composition du bureau par créneaux horaires.

Il est fait un point sur le planning tel qu'il s'établit à ce jour.

Une relance sera faite auprès des membres du conseil pour compléter les créneaux insuffisamment pourvus.

### **Questions diverses**

Mme Blanchet informe les membres du Conseil que parmi les différentes propositions, le nom de l'étang ayant reçu le plus de voix est « l'Etang du Bon'heur ». Le panneau d'information va donc être commandé très prochainement.

Mme COUDEL informe les membres du Conseil Municipal qu'un arrêté municipal est en cours de rédaction concernant la divagation des animaux (chiens, chats, chevaux...).

Mme COUDEL annonce aux membres qu'un festival (à guichet fermé) aura lieu entre le 09 et 11 septembre 2022 dans l'enceinte du Château de Manou. Un maximum 500 personnes est attendu. Les organisateurs doivent communiquer auprès des habitants et professionnels de la commune sur l'évènement prévu et les mesures prises pour éviter au maximum les nuisances (murs anti-son etc.)

M. CLOT souhaite qu'un rappel soit effectué auprès des agriculteurs notamment sur l'état des chaussées (routes très boueuses à certains endroits précis de la commune lors des sorties de champs). Ce rappel sera inscrit dans la prochaine édition de l'œil de Manou.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H55.

Le Maire, Stéphanie COUDEL

Jean-Louis PILFERT  
(absent excusé)

Mathieu SAULNIER

Amélie BLANCHET

Philippe ROULLEAU

Yannick MARCHAND

Gérard LEGOUT

Michèle PEIGNIER  
(absente excusée)

Samuel PILATE  
(absent excusé)

Lucie TREMIER

Stéphanie CHERADAME

Stéphane CLOT

Marija MILUTINOVIC  
(absente excusée)

Elisa MELLE  
(absente excusée)

Christophe DESACHY  
(absent)